[Texte]

Donc, les Caisses populaires, je reprends mes notes, ce sera beaucoup plus rapide, sont des coopératives d'épargne et de crédit au service de leurs membres usagers. Jusqu'à maintenant, elles ont été exemptes d'impôts sur leurs trop-perçus annuels d'opération portés aux réserves. Sans être d'accord avec le traitement particulier que leur offre le Livre blanc sur les propositions de réforme fiscale, les Caisses populaires sont toutefois d'accord avec les propositions générales d'intégration prévues dans ce Livre blanc. A ce titre, elles souscrivent aux propositions faites dans le mémoire conjoint de la Co-operative Union of Canada et du Conseil canadien de la Coopération, demandant que les coopératives puissent avoir un traitement fiscal personnel respectant, à la fois, les principes de base du Livre blanc du ministre Benson et les caractéristiques des Coopératives.

Les Caisses, comme je viens de vous le signaler, sont des agents collectifs au service de leurs membres. Étant uniquement un intermédiaire juridique entre les membres prê eurs et les membres emprunteurs, puisque ce sont les mêmes personnes qui en sont les usagers, qui mettent leur argent en commun pour qu'il soit déposé, emprunté à l'occasion, les revenus qu'elles réalisent ne leur appartiennent pas en propre, mais sont la propriété de leurs membres individuels ou de la collectivité de leurs membres. C'est pourquoi elles sont toujours refusé et elles refusent encore d'être taxées comme des entreprises différentes de leurs membres.

Les Caisses populaires ont toujours reconnu qu'elles sont pour leurs membres une source de revenus et que ces revenus sont imposables dans leurs mains. Elles tiennent à signaler qu'elles sont d'accord avec le principe de base de la Commission Carter, repris par le Livre blanc, de taxer les revenus des entreprises une fois seulement et au taux des citoyens à qui ces revenus appartiennent.

• 1600

Le traitement fiscal spécifique proposé aux Caisses populaires par le Livre blanc ne s'insère pas dans la toile de fond des propositions de réforme fiscale prévues pour les corporations et leurs actionnaires. Ce traitement fiscal spécifique soulève plus de problèmes qu'il n'en règle; il ignore complètement le fait que les Caisses populaires doivent se créer des réserves générales importantes pour assurer leur stabilité en raison de leur caractère populaire qu'établit la multiplicité des membres totalisant 2,500,000 membres dans le Québec, et en raison du caractère modeste des épargnes qu'ils utilisent constamment. Avec 2 millions et demi de membres détenant 2 mil-

[Interprétation]

So, I will come back to what I said—these are savings and loans institutions, serving their own members. Up until now, they did not pay income tax on annual overpayment credited to reserves. The Caisses populaires agrees with the general proposals on integration and we accept the proposal made by the Cooperative Union of Canada and the Canadian Council on Cooperation requesting that we have a personal fiscal treatment respecting the proposals of the White Paper.

We are collective agents acting for our members between the lenders and the borrowers, because all these same members are using those services, and the income is not the income of the Caisses populaires, but of its members. That is the reason why the Caisses populaires have refused and still refuse to be taxed as a separate enterprise from their members.

The Caisses have always recognised that they are a source of revenue for their members and that these revenues are taxable. The Caisses are in favor of the Carter Commission's principle that institutions' revenues should only be taxed once, and at the same rate as that of the individuals.

The specific fiscal treatment that is being proposed to the Caisses Populaires in the White Paper is not part of the proposals for tax reform for corporatoins and their shareholders. The fiscal treatment brings more problems that it can solve. It does not take into account the fact that the Caisses Populaires must have a considerable amount of savings to maintain their stability. This is mainly because they total 2,500,000 members in Quebec and because of their low savings they are using continuously. We know the average savings in the average Caisse Populaire: there are two and a half million members and \$2 billion assets which brings \$900